

Image not found or type unknown



Indemnisation de retard et défauts

Par **clodius**, le **16/06/2008** à **17:55**

bonjour , le 19 avril 2008 j'ai achete une fenetre double vitrage avec volet roulant electrique , la livraison etant prevue pour le 15 mai 08 celle ci m'a ete livree le samedi 14 juin 08 voici 2 jours , lors de cette livraison j'ai constate des chocs importants sur le coffrage en pvc du volet? signale aux livreurs , ecrit sur leur bon de livraison et telephone au magasin ou j'ai fais l'acquisition.rnJe voudrais savoir quels sont mes droits si je conservais cet aticle dans l'etat moyennant une ristourne consequente, si le vendeur recuperait celui-ci bien que je sache qu'il me faudra patienter au minimum 1 mois encore voire plus, en cas de retard lors d'une livraison que puis je esperer?rnMerçi